

MAIRIE D'AURADÉ

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 16 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames ANDREONI Marie-Claude, CASTAING Estelle, COASSIN Alexia, COSTANZO Françoise, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs BALMISSE Jean-Jacques, CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, SERVAT Jean-Claude.

Absents excusés : Madame Jacqueline BAYLAC

Messieurs Hugues LAMAGAT et Alexandre POLIANI

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Lilian CASONATO est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 23 juin 2020 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Election des délégués pour les élections sénatoriales
- Fixation du prix d'un repas pour la cantine scolaire d'Auradé
- Fonds d'aides aux jeunes
- Questions diverses

1. Election des délégués pour les élections sénatoriales

Le Département du Gers fait partie des départements de la série 2, dont les sénateurs seront renouvelés le dimanche 27 septembre.

Les Conseils municipaux sont convoqués, le vendredi 10 juillet afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour Auradé, le nombre de délégués et le nombre de suppléants à élire est de de trois chacun.

Monsieur le Maire indique que sa qualité de Conseiller Départemental, lui confère la qualité d'électeur de droit dans le collège électoral sénatorial. De ce fait, il ne peut pas être désigné délégué du Conseil Municipal.

Nos actuels sénateurs sont Messieurs Franck MONTAUGE et Raymond VALL.

Monsieur le Maire propose de suivre l'ordre du tableau si personne ne souhaite être candidat.

Election des délégués titulaires :

- Jacqueline BAYLAC est élue avec douze voix
- Lilian CASONATO est élu avec douze voix
- Pierre LOUBENS est élu avec douze voix

Election des délégués suppléants :

- Laurence LAVAUD est élue avec douze voix
- Jean-Claude SERVAT est élu avec douze voix
- Alexandre POLIANI est élu avec douze voix

2. Fixation du prix d'un repas pour la cantine scolaire d'Auradé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'offre de notre prestataire Ansamble, une révision annuelle des prix est appliquée.

A partir du 1^{er} septembre 2020, le repas sera facturé 3.05€ TTC au lieu de 3.00€ à la commune.

Depuis septembre 2018, le prix facturé aux parents est de 3.00€. Vu l'augmentation de notre prestataire de service, Monsieur SERVAT pense qu'il est nécessaire d'augmenter légèrement le prix facturé aux parents.

Madame ANDREONI demande comment fonctionne la cantine scolaire. Monsieur le Maire indique que la cuisine centrale de Monferran-Savès, nous livre les repas tous les matins (5 éléments), qu'ensuite les plats sont réchauffés pour être servis à midi.

Tous les repas sont facturés au même prix (enfants/adultes), seules les absences justifiées auprès de la Mairie sont décomptées de la facturation mensuelle.

Madame ANDREONI demande s'il y a du gaspillage ? Monsieur le Maire explique que les enfants sont resservis et qu'il y a peu de gâchis, vu qu'il est commandé le nombre de repas nécessaire et que les repas sont élaborés par une diététicienne, avec des quantités précises.

Monsieur SERVAT ajoute que dans le prix facturé aux parents, on ne prend pas en compte le coût du personnel ou des charges diverses (eau/électricité...).

Monsieur BALMISSE est d'avis d'augmenter raisonnablement le prix du repas. Madame ANDREONI est d'accord pour un équilibre entre le prix d'achat et le prix refacturé.

Madame COASSIN propose de fixer le prix du repas à 3.10€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas pour la cantine scolaire d'Auradé à 3.10€ à partir du 01 septembre 2020.

Madame LAVAUD souhaite ajouter que les parents se rendent bien compte que sur le territoire, Auradé est l'une des communes qui appliquent un des prix les plus bas pour sa restauration scolaire.

Madame ANDREONI demande comment fonctionne la cantine pour l'école maternelle d'Endoufielle. Monsieur le Maire signale que la cantine scolaire est une compétence communale. Lors de la création du RPI Auradé-Endoufielle il a été décidé que chaque commune gèrerait sa cantine. Endoufielle cuisine directement sur place avec une cantinière et facture le repas 2.90€ aux parents. Pour Auradé, vu les normes d'hygiènes qui évoluent sans cesse et les locaux de la cantine, il y a quelques années, nous avons dû passer en liaison froide. Mais nous sommes très satisfait de la cuisine centrale de Monferran-Savès qui s'approvisionne en fruits, légumes, viandes, pains à des producteurs locaux.

3. Fond d'Aides aux jeunes

Monsieur le Maire indique que le fonds d'aides aux jeunes permet à des jeunes gersois âgés de 16 à 25 ans en difficultés socio-économiques de bénéficier d'aides financières afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Conformément à l'application de la loi du 13 août 2004, ce fond a été transféré au Conseil Départemental au 1^{er} janvier 2005. La participation financière au titre du Département s'élève à 45 000€.

Le Département demande aux communes de contribuer à cette action de solidarité, sachant qu'en 2019 un Auradéen a bénéficié d'un FAJ.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette action pour 2020, en attribuant une aide de 150.00€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de cent cinquante euros pour le fond d'aides aux jeunes.

4. Questions diverses

➤ **Drive Poissonnerie** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Cap Océan Poissonnerie souhaite proposer un drive poissonnerie aux habitants d'Auradé. Les administrés commanderaient via facebook/téléphone en semaine et ils récupéreraiet leurs commandes le samedi après-midi sur le parking de la Mairie.

Madame LAVAUD précise que ce service est en voie de développement, c'est une dynamique territoriale qui évite les charges importantes pour les petites entreprises (loyers/baux commerciaux...)

➤ **Conseil Communautaire** : Monsieur LARROQUE précise que l'élection du Président et des Vice-Présidents a lieu jeudi 16 juillet. Il ajoute qu'il soutient Gérard PAUL en tant que candidat à la Présidence de la C.C.G.T.

Les élus indiquent qu'ils ont tous reçu l'information pour participer à ce conseil.

Madame LAVAUD signale que la C.C.G.T a demandé aux élus de renvoyer le formulaire concernant le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

➤ **Site internet** : Monsieur CASONATO avertit que le site internet a été mis à jour, notamment le trombinoscope informant des compétences de chaque élu.

Séance levée à 22h30